

Les mesures pour prévenir la prolifération des armes chimiques

Au nombre des mesures proposées par le Canada on compte:

- des consultations auprès d'autres pays préoccupés par cette question;
- des consultations auprès des industries canadiennes;
- des mesures de précaution concernant les produits chimiques servant, parmi d'autres usages, à faire des armes;
- des mesures de précaution avec les usines de produits chimiques, le matériel et les techniques de production ainsi que le savoir-faire qui y sont rattachés.

Depuis 1985, le Canada a régulièrement eu des discussions avec un groupe de pays au sujet des mesures à adopter par suite de l'utilisation d'armes chimiques pendant la guerre du golfe Persique et, de façon générale, face à la prolifération de ces armes. Ces discussions informelles ont permis d'harmoniser les diverses politiques nationales de ce groupe de pays. Les autres participants à ces rencontres sont les États membres de la Communauté européenne, l'Australie, l'Autriche, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et les États-Unis.

Les pays qui prennent part à ces discussions internationales ont entamé aussi des discussions avec les représentants de l'industrie de leur pays. Au Canada, il y a maintenant quelques années que de tels échanges se produisent et leur importance est proportionnelle à la production canadienne des agents chimiques qui, au-delà de leurs usages commerciaux, peuvent être utilisés pour fabriquer des armes. Ces discussions ont renforcé la conviction du gouvernement que le secteur industriel canadien est résolu à éviter toute implication dans la prolifération des armes chimiques, sans compter que les industries éventuellement engagées dans de telles activités risqueraient d'en subir les conséquences financières et de voir leur réputation ternie.